



SDEN CGT

FLASH INFORMATIONS



E.mail : flash.sdencgt@laposte.net - Bimestriel - Prix : 0,25 € - N° 67 - Septembre-Octobre 2007

EDITO

Populaire ou people !!!

Cette année, pas de tube de l'été ! Cette année, le mot qui revient sans cesse est : Populaire !

La pseudo-ouverture à gauche est fondée uniquement sur le "populaire" !

On prend à "gauche" les personnes que le peuple plébiscite ! Toutes les personnes qui sont "populaires".

Un président qui est partout ! Le "zébulon" nouveau est arrivé ! Pas d'interview le 14 juillet. Oh que non ! Mais un président omniprésent, au défilé le matin, le soir au méga concert à l'initiative de l'Élysée pour le "peuple", car le 14 juillet est une fête "populaire". Avec des artistes "populaires".

C'est un président "people", qui veut être populaire, qui se déplace sur le tour de France - l'événement populaire par excellence - que les Français adorent. Et qui va même jusqu'à se faire interviewer par Jallabert.

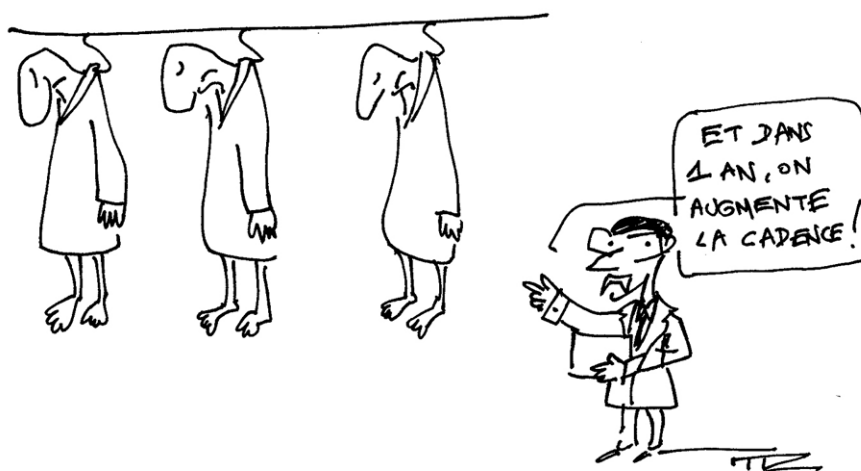
Il est "populaire" aujourd'hui de mettre en place le service minimum dans les transports en commun. Oui, il est "populaire" encore de demander aux personnels de se déclarer "grévistés" 48 heures à l'avance. Hé oui, il est

"populaire" de dire que les journées de grève ne seront plus payées (information reprise par les "médias indépendants" qui laissent entendre que lorsque l'on est en grève on est payé) !

Le service minimum sera t-il mis en place dans l'é-

ducation nationale ? Cela, encore, sera populaire pour certains parents ! La FCPE est contre, la PEEP pour. Mais attention, c'est le droit de grève qui est attaqué, aujourd'hui les transports, demain l'Éducation Nationale après... les autres...

SUPPRESSION DE POSTES



Il est "populaire" de dire qu'un fonctionnaire sur deux ne sera pas remplacé !

Mais combien de temps cela va t-il pouvoir durer ! 11.000 suppressions de postes dans l'éducation sont programmées pour 2008 ! Les parents d'élèves

trouveront-ils cela vraiment "populaire" ?

Cela ne pourra durer qu'un temps !

Après toutes ces décisions prises rapidement par une assemblée majoritairement de droite, le "peuple" sentira très vite les effets néfastes de cette poli-

tique. Trouvera t-il populaire de payer la franchise médicale qui pourra s'élever à 50 € par an ? Trouvera t-il populaire de voir les prix de l'énergie (électricité et gaz) exploser ?

Et là c'est la mobilisation populaire qui se fera sûrement entendre, en tous cas, nous y travaillerons.

C'est pourquoi, dès le mois de septembre, il faut nous mobiliser afin de montrer les effets néfastes des suppressions de postes programmées. C'est à nous d'informer les collègues, les parents d'élèves, les médias, de la casse de l'Éducation Nationale qui se prépare. Le manque d'enseignants entraînera une baisse de la qualité de l'enseignement et la précarité des personnels augmentera.

C'est donc à nous toutes et tous de populariser nos inquiétudes quant à

la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves.

Nous devons rapidement organiser une riposte aux décisions qui seront prises afin qu'un grand mouvement populaire puisse voir le jour.

J. DENNEULIN

SOMMAIRE

- | | |
|---|---|
| P. 1 : - Editorial. Populaire ou People | P. 8 : - Suite de : <i>Une « Notre Ecole est possible ».</i>
- Organisation et fonctionnement d'une école. |
| P. 2 : - Salaire (grille indiciaire et salaire net). | |
| P. 3 : - Dossier : Ecole...
- Socle commun | P. 9 : - Suite de : <i>Organisation et fonctionnement d'une école.</i> |
| P. 4 : - Ecole primaire | |
| P. 5 : - Rénovation des filières STI
- 3 DP6... une expérience et un 1 ^{er} bilan | P. 10 : - IUFM
Mobilisons-nous dès la rentrée ! |
| P. 6 : - Suite de : 3 DP6... une expérience et un 1 ^{er} bilan
- Rentrée IUFM
- Brèves | P. 11 : - Quoi de neuf à la place de grève ?
Travailler moins pour travailler mieux. |
| P. 7 : - 1 ^{er} Degrès
- Une « Notre Ecole est possible » | P. 12 : - Contacts, adhésion, cotisations. |

Directeur de publication : J. DENNEULIN - Responsable de rédaction : D. BOUSCARAT

**Votre cotisation
est la seule ressource
financière du syndicat**

Adhérez !

Salaires

Grille indiciaire et salaire net au 1 septembre 2007

Indices majorés	Salaire net arrondi € inf.	Par échelon				
		Instituteur-trices	PEGC, C.Ed.	Prof. Ecole, Certifiés, PLP, CPE	Prof. Ecole, Certifiés, PLP, CPE Hors classe	Agrégés Hors classe Prof. Chaire Sup.
321	1 227		1			
339	1 296		2			
349	1 334			1		
357	1 365			2		
360	1 376		3			
376	1 437		4			
379	1 449					1
390	1 491	6				
394	1 506		5			
395	1 510			3		
399	1 525	7				
415	1 586		6			
416	1 590			4		
420	1 606	8				
434	1 659		7			
436	1 667					2
439	1 678			5		
441	1 686	9				
458	1 751		8			
467	1 785			6		
469	1 793	10				
478	1 827					3
482	1 843		9			
495	1 892			7	1	
511	1 954		10			
515	1 969	11				
518	1 980					4
531	2 030			8		
540	2 064		11			
554	2 118					5
560	2 141				2	
567	2 168			9		
593	2 267					6
601	2 298				3	
612	2 340			10	4	
635	2 428					7
658	2 516			11		1
684	2 615					8
695	2 657				5	
696	2 661					2
734	2 806					9
741	2 833				6	
776	2 967					4
783	2 994				7	10
821	3 139					11
881	3 368					A1
916	3 502					A2
963	3 682					A3

Le tableau ci contre correspond à la Zone 2 d'indemnité de résidence celle à 1%, si vous êtes en Zone 1 (ce qui est le cas pour une partie du Var, rajouter un peu plus de 2% au net.
Il convient aussi de retirer 2,5% sur le Brut si vous êtes à la MGEN.

La Cgt Educ'Action revendique l'intégration des indemnités dans le traitement brut. Dans ce cas il y aurait prise en compte dans le calcul de la pension de retraite

Avancement d'échelon pour les Instituteurs-trices

Echelons	Grand choix	Mi-choix	Ancienneté
du 4° au 5°	1 an 3 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois
du 5° au 6°	1 an 3 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois
du 6° au 7°	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
du 7° au 8°	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
du 8° au 9°	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
du 9° au 10°	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
du 10° au 11°	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

Avancement d'échelon dans la classe normale des personnels 1° degré (hors instits) et 2° degré

Echelon	Grand choix	Choix	Ancienneté
du 1° au 2°	3 mois	3 mois	3 mois
du 2° au 3°	9 mois	9 mois	9 mois
du 3° au 4°	1 an	1 an	1 an
du 4° au 5°	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
du 5° au 6°	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 6° au 7°	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 7° au 8°	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 8° au 9°	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
du 9° au 10°	3 ans	4 ans	5 ans
du 10° au 11°	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Hors classe des personnels des 1°, 2° degré, des agrégés et des directeurs de CIO

Echelon	P.E., Cert. Plp	Agrégés
du 1° au 2°	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
du 2° au 3°	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
du 3° au 4°	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
du 4° au 5°	2 ans 6 mois	« A » 4 ans
du 5° au 6°	3 ans	
du 6° au 7°	3 ans	

DOSSIER...

Ecole... l'année de tous les dangers...

Nous publions ci-après une série d'articles sur un certain nombre de "réformes" en cours ou annoncées...

Carte scolaire : ce que cache sa suppression.

a) L'actualité.

Le gouvernement veut "supprimer d'ici un ou deux ans la carte scolaire et faire ainsi une école plus juste". Pour la rentrée 2007, Xavier Darcos a mis en place un dispositif qui permettrait à 10/20% des parents de choisir l'établissement de leur enfant (1). "Je demanderai aux établissements de veiller à une plus grande diversité sociale et géographique de recrutement". Le nombre de demandes de dérogations a augmenté mais pas dans des proportions remarquables. Le ministre qui se défend de vouloir "installer un marché libéral de l'école", affiche donc une volonté de mixité sociale. Pour le gouvernement, "il faut lever l'hypocrisie". La réalité - selon le sociologue Louis Maurin - serait plus nuancée : sur ces 30%, 20% sont des familles qui optent pour le privé et pour qui la suppression de la carte scolaire ne change rien. Il reste 10% de dérogations ; en gros, la capacité à déroger à la règle augmente avec le niveau de diplôme : elle est inférieure à la moyenne chez les artisans, commerçants, agriculteurs et ouvriers mais elle atteint 14,6% chez les instits et 18,6% chez les profs. Bref, parmi ceux qui contournent le plus souvent le découpage officiel, on trouve ceux qui connaissent le mieux les rouages du système. Enfin, si l'on admet que la moitié des dérogations sont injustifiées, on compte alors 5% de tricheurs : lever l'hypocrisie consiste donc à généraliser une pratique très minoritaire. Si l'on en croit un sondage publié fin mai (2), 72% des Français sont favorables à la suppression progressive de la carte scolaire. Quant à la majorité des organisations syndicales, elles demandent un redécoupage des secteurs.

b) Bref historique.

Le système de la carte scolaire a été mis en place en 1963 pour gérer le flux d'élèves arrivant dans les collèges à la suite de l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (réforme Berthoin, 1959). Deux tendances se sont alors affrontées : d'un côté, messieurs De Gaulle, Narbonne et Capelle défendent l'idée

d'unification ; de l'autre côté, messieurs Pompidou et Fouchet soutenus par la puissante société des Agrégés, s'accrochent à la distinction entre l'ordre du secondaire classique et



celui du primaire et du primaire supérieur. Le primaire et le secondaire ne désignaient alors pas des étapes successives de la scolarité des élèves mais deux types d'enseignement et d'établissement existant parallèlement. En y ajoutant les centres d'apprentissage, c'étaient trois filières qui se côtoyaient après l'école élémentaire. En 1975, la création du "collège unique" (réforme Haby) constitua l'aboutissement du processus d'unification et de démocratisation du système éducatif.

Je voudrais revenir sur le véritable objectif de la réforme de 1963 : capter les meilleurs éléments des Cours complémentaires devenue CEG (3) afin de fournir à la Nation les cadres dont elle avait besoin. Je voudrais revenir sur un extrait du discours prononcé par le tandem Pompidou/Fouchet lors de la remise des prix du Concours général en juin 1966. Les notions de "volonté, persévérance, méritocratie" sont mises en exergue et le premier cité d'affirmer que "ce qui fonde la culture classique, c'est la conscience qu'il existe une hiérarchie des valeurs".

Les élites, leur reproduction, la méritocratie : ça ne vous évoque rien ?

"Alors que le choix politique en cours depuis 25 ans était de limiter le plus possible les orientations précoces, d'attribuer une étiquette "Education Prioritaire" ou plus récemment "Ambition Réussite", plus quelques moyens aux établissements signalés comme au-des-

sous de la norme, nous sommes face à un choix qui nous renvoie à la thèse Fouchet/Pompidou et à un enterrement en catimini du collège unique (...). (...) La solution gouvernementale est, pour plus de liberté et plus d'efficacité : regroupons dans les mêmes lieux les élèves capables de réussir afin qu'ils puissent progresser sans entrave et concédons aux établissements délaissés la possibilité de pratiquer une "pédagogie nouvelle", juste bonne à faire passer un savoir restreint" (4).

Pour Jean-Paul Julliard (5) "La situation est plus que dramatique dans certaines villes : les élites populaires fuient les écoles populaires qui se transforment peu à peu en bantoustans ethniques et économiques : ce qui ne veut pas dire que nombre d'équipes éducatives de ces mêmes établissements ne réalisent pas de vrais miracles mais, sur la durée, le système ne peut visiblement pas continuer à vivre ainsi. A



l'autre bout se sont multipliés plus ou moins discrètement des îlots scolaires pour populations fortement privilégiées".

c) Perspectives.

Toujours pour lui : "La mixité sociale (reprise du gouvernement aux syndicats) est la question à mettre en débat et en perspective avec un peu de courage politique. (...) Mais il ne s'agit pas de faire comme si le désir de mixité sociale faisait consensus au sein de notre société".

A côté de la mixité sociale, c'est la mixité scolaire des établissements et des classes à l'intérieur des établissements qu'il faut défendre : c'est l'hétérogénéité des niveaux scolaires qui doit être un principe indiscutable de la constitu-

tion des classes et du recrutement des écoles et des collèges (6).

Pour Louis Maurin : "La seule façon de renverser la vapeur est de renforcer considérablement les moyens des établissements des ZEP dont on estime qu'elles sont en échec alors qu'elles n'ont jamais eu les moyens de faire la différence".

Le progrès ne consiste pas à transporter vers les établissements "oasis" au nom d'une soi-disant ségrégation positive, quelques élites issues de la population défavorisée, mais bien à organiser au niveau d'une agglomération voire d'un département ou d'une région, le melting-pot volontariste de la jeunesse de notre pays (7).

Tant que la course aux soi-disant bons établissements sera possible, il n'y a aucune raison que la plupart des parents, donc des citoyens, puissent penser la scolarité autrement qu'en terme d'élitisme (8). Et, inévitablement, un établissement libéré de toute contrainte géographique et qui se voit par ailleurs poussé vers la culture du résultat, l'avancement au mérite, classé en fonction du taux de réussite sera amené à sélectionner ses élèves (9).

d) In fine (provisoire).

Ce qui se passe avec la carte scolaire, illustre bien l'incapacité de la société française à réfléchir à une transformation de fond de l'Ecole ; pourtant l'apartheid scolaire existe, les ghettos riches ou pauvres se regardent en chiens de défiance, beaucoup d'élèves décrochent, se marginalisent ou pire sont mis au ban par l'institution éducative. On nous serine avec l'incontestable et hypocrite "égalité des chances" mais pour cela comme le souligne Philippe Meirieu... Il y a la Française de Jeux. Et de poursuivre : le Droit à l'Education, c'est un des droits de l'Homme fondamentaux que l'Etat doit garantir". Qu'en pensez-vous ?

A bons cartographes salut !

Marc LE ROY

(1) article paru dans le Libé du 28 mai.

(2) CSA- Cisco, le Parisien/ Aujourd'hui du 29 mai.

(3) Collège d'Enseignement Général

(4), (8), (9) Article du CRAP, les cahiers pédagogiques, 7 juin.

(5), (6), (7) Enseignant formateur à l'UFRSTAPS de Lyon.

Socle commun des connaissances: une vision utilitariste

Le métier d'enseignant n'est-il pas le plus beau métier du monde?

Oui, si nous exigeons le maximum et le meilleur pour nos élèves.

Oui, si nous pensons que chaque élève est capable d'accéder au meilleur de la formation initiale dans le but d'un épanouissement intellectuel futur.

Oui, si nous mettons tout en œuvre pour aider les élèves les plus en difficulté.

Or, il n'en est rien depuis la mise en œuvre de la loi Fillon et des différents décrets sur l'éducation qui en découlent.

L'instauration d'un socle commun des connaissances et des compétences en est un bon exemple. En effet, exiger le minimum pour nos élèves: savoir lire, écrire et compter est contraire à l'éthique du métier d'enseignant. Réduire l'impact des disciplines artistiques dans la formation initiale est un non sens quand dans les textes officiels on

nous parle d'exercice de la citoyenneté et d'épanouissement personnel. Réduire l'en-



seignement de la culture technique à la maîtrise de savoirs-faire informatique montre que ce socle commun repose sur des fondations peu solides.

Ce que la droite nous propose vise à faire d'une majorité d'élèves une main d'œuvre corvéable à merci et utile au monde du travail par le biais d'une diversification des

enseignements. Proposer une scolarité en alternance est-il le meilleur qu'on puisse proposer à nos élèves? Les relations avec le monde de l'entreprise sont nécessaires mais doivent être basées sur une volonté commune de réussite de tous.

L'individualisation des parcours accentue encore plus la sélection et fait de ce socle commun un minimum de connaissances à acquérir pour le plus grand nombre et dont les meilleurs s'élèveront par le choix d'options pertinentes.

Qu'en est-il du droit à une formation initiale de qualité pour toutes et tous?

Serait-ce devenu un mirage?

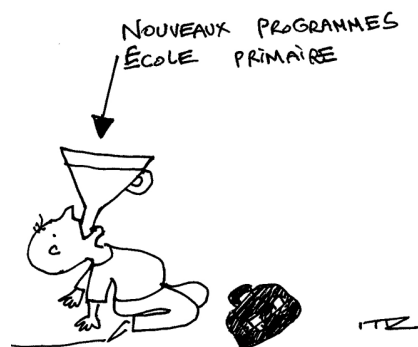
Souhaitons que notre action syndicale dès la rentrée dans nos établissements respectifs et au niveau national fasse que chacun se batte pour exiger le meilleur pour tous les élèves.

Laure BOUSHOR

Ecole Primaire

Nouveaux programmes, nouveaux horaires : vieille pensée, vieilles recettes

Dès cette rentrée 2007, les nouveaux programmes de l'école primaire entrent en vigueur (BO Hors série n°5 du 12 avril 2007). Promulgués dans la précipitation par Gilles de Robien quelques jours avant la fin de sa fonction ministérielle à l'Education Nationale, ces modifications ont été imposées sans concertation et contre l'avis très majoritaire du Conseil Supérieur de l'Education. Cette révision intègre les objectifs et les contenus du socle commun de



connaissances et de compétences (1) et prend en compte les circulaires ministérielles sur la lecture, la grammaire, les mathématiques et le vocabulaire.

La principale modification du préambule des nouveaux programmes porte sur "l'exigence d'évaluation" :

"L'exigence du socle commun est indissociable d'une exigence d'évaluation. Des paliers intermédiaires, adaptés aux rythmes d'apprentissage définis par les cycles, sont déterminés dans la maîtrise du socle. Des outils d'évaluation, correspondant notamment aux exigences des différents paliers de maîtrise du socle commun, sont mis à la disposition des enseignants. Un livret personnel permettra à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences. À l'école primaire, deux paliers sont fixés : à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, à la fin du cycle des approfondissements". p.12

Ainsi, les conseils de maîtres et maîtresses des cycles 2 et 3 seront chargés de relever les compétences acquises par les élèves à la fin du CE1 et du CM2 dans "un livret personnel de compétences" national destiné à accompagner les élèves de l'école au lycée.

En ce qui concerne les contenus des programmes, les changements radicaux par rapport aux programmes de 2002 apparaissent au cycle 2 et sur-

tout au cycle 3.

Si le texte structure toujours l'enseignement primaire en deux axes, la maîtrise du langage et de la langue française et l'éducation civique, l'esprit n'est plus celui des programmes de 2002, l'intégration des circulaires "De Robien" modifie la structure générale, inverse les problématiques. Ainsi pour la langue, on part maintenant de la syllabe pour aller vers le mot et le texte, la littérature de jeunesse est supprimée en partie... tandis que l'élève devra "avoir compris et retenu un vocabulaire appris systématiquement" lors des "leçons de mots".

En éducation civique, aux cycles 2 et 3, 30 minutes par semaine sont consacrées au débat réglé, l'autonomie doit se développer mais progressivement après "des activités guidées puis accompagnées". L'initiative des élèves est "une compétence essentielle, constitutive du socle commun".

"Chaque élève doit avoir l'occasion, durant sa scolarité élémentaire, de s'investir personnellement dans l'élaboration et la mise en œuvre, avec l'aide du maître, de deux projets à sa mesure". L'évaluation du degré d'autonomie et d'initiative est prévue.

L'apprentissage des langues vivantes initié en CE1 devra amener les élèves au niveau A1 du cadre européen. L'horaire doit être de 1h30 quel que soit le cycle. A noter qu'il n'est plus question de langue régionale même si au cycle 2, dans le paragraphe "vivre ensemble", il est écrit : "La langue régionale permet de mieux appréhender l'originalité de sa région et son passé ; la langue étrangère élargit ses connaissances du monde et son approche de l'autre". Incohérence ou double langage?

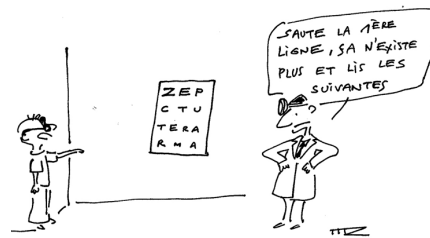
Les technologies de l'information et de la communication doivent être des outils au service des activités scolaires mais sont validées par le B2i écoles.

Au cycle 2, pour la maîtrise du langage et de la langue française, les horaires sont les mêmes (entre 9 et 10h) par semaine mais au CP, le maximum est fixé à 11h. Le déchiffrement est privilégié, "le code alphabétique doit faire l'objet d'un travail systématique dès le début du CP". Un paragraphe sur la copie et la dictée a été ajouté.

En mathématiques, 30 minutes sont ajoutées (de 5h30 on passe à 6h) avec 15 minutes de pratique quotidienne de calcul mental et des modi-

fications notables en technique opératoire : "Les techniques opératoires de l'addition et de la soustraction doivent être acquises à la fin du cycle 2. Celle de la multiplication doit aussi être connue pour des petits nombres. Seule la multiplication d'un entier par 2 et 5 est exigible en fin de cycle 2. Dès ce niveau, la division de deux nombres entiers simples peut être introduite à partir de situations concrètes en liaison avec l'apprentissage de la multiplication."

Au cycle 3, la langue française garde le même nombre d'heures d'ensei-



gnement: 12 heures par semaine. Les modifications concernent la répartition et l'intitulé des activités participant à sa maîtrise.

Ainsi, la littérature (dire, lire, écrire) passe de 4h30/5h30 par semaine à 3h30/4h30, l'observation réfléchie de la langue (ORL) disparaît laissant place à l'étude de la langue (grammaire), les horaires augmentant d'une heure : 1h30 à 2h par semaine actuellement, 2h30 à 3h30 dans les nouveaux textes.

Il ne s'agit pas d'un simple transfert horaire mais bien d'une autre conception de l'apprentissage de la langue : moins de littérature (5 ouvrages de littérature jeunesse en 2007, au moins 8 en 2002) mais plus d'exercices systématiques. Il est des glissements sémantiques significatifs : l'élève ne découvre plus, il acquiert.

En écriture la dictée est valorisée "écrire sous la dictée un texte de dix lignes maximum" tandis que les exigences en production de textes diminuent (10 lignes au lieu de 20)

L'étude de la langue bénéficie d'une heure supplémentaire mais le contenu en grammaire ne s'étoffe pas : le conditionnel, le subjonctif sont supprimés, l'impératif présent est réintroduit, l'étude des déterminants démonstratifs et indéfinis disparaît comme celle des points de suspension...

En éducation civique, l'élève apprend

à "respecter les enfants de l'autre sexe dans ses mots comme dans ses actes" mais la phrase "respecter ses camarades et accepter les différences" est étonnement supprimé.

Dans le programme d'histoire, découpé en six périodes et en quatorze points forts, sont supprimés certains termes et 7 points forts. Ainsi par exemple disparaissent : esclavage, mouvement des Lumières, inégalité entre l'homme et la femme, extermination des juifs par les nazis : un crime contre l'humanité...

En géographie quelques coupes franches comme le chapitre consacré à "la France à l'heure de la mondialisation"

En mathématiques, comme au cycle 2, 15 minutes de calcul mental par jour et les objectifs de géométrie sont revus à la baisse.

Au final c'est bien une conception passéiste de l'école, des méthodes d'apprentissage et de la société qui est proposée à travers ces nouveaux programmes "à l'ancienne". Les apprentissages, moins progressifs, se focalisent sur certains niveaux, notamment le CP. Le plaisir et le goût d'apprendre laissent la place à l'empilement des connaissances et à la discipline. Les méthodes mécaniques d'apprentissage prônées, privilégient la répétition au détriment de la construction du sens.

Enfin la suppression de certains points, en histoire et géographie notamment, est inquiétante et montre une vision de société où sont dissimulées les discriminations et les inégalités. Ce n'est sans doute pas un hasard si le texte non seulement passe sous silence les inégalités hommes femmes mais n'est jamais féminisé dans sa rédaction comme si l'école était un univers exclusivement masculin.

Le contenu des programmes d'enseignement se rattache à des enjeux pédagogiques et sociaux. Ces programmes représentent un danger. Deux raisons suffisantes pour en faire, dès la rentrée, un terrain de réflexion et de mobilisation unitaire de l'ensemble des personnels, des parents d'élèves et de celles et ceux qui sont attaché-e-s au service public de l'Education.

Florence CIARAVOLA

(1) Loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 dite Loi "Fillon" et décret du 11 juillet 2006

Rénovation des filières STI

Une rénovation nécessaire

Les formations technologiques industrielles sont en difficulté : baisse des effectifs, image dévalorisée, place ambiguë entre les filières professionnelles et générales, ...

La filière Sciences et Techniques Industrielles avec ses 12 bacs et 9 brevets de techniciens répond pourtant à de réels besoins avec des atouts précieux :

- La formation de techniciens supérieurs et d'ingénieurs ainsi que le développement de la culture scientifique sont des enjeux forts du développement économique du pays.

- L'implication et la qualification des enseignant-e-s, les méthodes pédagogique inductives utilisées, l'utilisation de technologies de pointe toujours réactualisées ainsi que le fort investissement en équipement effectué par les régions ont permis à de nombreux jeunes de toutes origines sociales d'accéder au niveau IV (bac) et de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur.

- La présence de formations supérieures au sein des lycées généraux et technologiques - Sections de Technicien-ne-s Supérieur-e-s (STS) et Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) - par la liaison forte ainsi possible entre secondaire et supérieur, par les perspectives d'études visibles, valorise d'une part les établissements et les filières mais surtout contribue largement à la réussite des élèves.

Malgré ces atouts la filière STI - comme l'enseignement professionnel - pâtit d'une image largement dévalorisée. Les élèves ne la rejoignent souvent qu'à l'issue d'une orientation par défaut et supportent également cette dévalorisation de leur image.

L'accès des élèves de bac pro en STS, accès valorisé par le précédent gouvernement, a contribué au brouillage de la spécificité de la filière technologique.

Une rénovation de cette filière était donc souhaitée, particulièrement par ses enseignant-e-s.

Les grandes lignes de la réforme annoncée

Les objectifs affichés semblent aller dans la bonne direction mais soulèvent plus de questions qu'ils n'apportent de solutions.

- La filière technologique industrielle est consolidée dans ses enseignements fondamentaux afin de favoriser la poursuite d'études (STS, IUT, CPGE, licences professionnelles), la distinguant ainsi clairement de la voie professionnelle. Mais si la formation continuera à s'appuyer sur une pédagogie inductive, sur l'action et le concret, rien n'est prévu pour permettre aux élèves de suivre l'élévation du niveau théorique.

- La voie technologique est simplifiée afin de la rendre plus lisible. 6 " spécialités " remplacent les 7 bacs et 6 options actuelles. Les spécialités supprimées le sont car jugées professionnalisantes. Elles devraient donc être transformées en bacs professionnels. Mais quels élèves vont s'inscrire en STS MAVA* quand le bac systèmes motorisés est supprimé ? Comment pourra-t-on assurer l'avenir du BTS charpente et couverture quand l'option " bois et matériaux " du bac génie mécanique est supprimée ? A moins que l'on envisage en haut lieu d'associer ces BTS à des bacs professionnels, ce

qui va à l'encontre de l'objectif affiché mais est cohérent avec l'admission de droit en STS des " bacs pro " ayant obtenu mention bien ou très bien (sans moyens permettant à ces élèves de rattraper le niveau nécessaire pour réussir). Va-t-on vers des BTS à 2 vitesses, ceux filiarisés à des bacs pro et ceux faisant suite aux bacs techno ? Cela n'irait pas dans le sens de la clarification ...

- La nouvelle architecture proposée est loin de faire l'unanimité chez les enseignant-e-s. La création d'une spécialité " Ingénierie des systèmes automatisés ", très spécialisée contrairement aux autres spécialités, tout en retirant cette discipline des autres formations nous laisse pour le moins perplexes et mériterait d'être débattue.

Les projets de programme introduisent la notion de pôles, en particulier de pôle scientifique et technique regroupant les enseignements de mathématiques, sciences physique et chimie et sciences et techniques. Un " projet technologique et scientifique " basé sur ce pôle est introduit en terminale Si nous ne pouvons qu'approuver l'introduction de l'interdisciplinarité, de la démarche de projet et du travail en équipe, nous aimerions en savoir plus sur sa mise en œuvre concrète : des heures seront-elles accordées aux enseignant-e-s sensé-e-s définir ces projets ? Les enseignant-e-s suivront-ils ces projets ensemble (ce qui nécessitent encore des heures) ou à tour de rôle ? Comment seront évalués les projets ? Compteront-ils pour le bac ?

Beaucoup de questions pour une réforme d'importance qui n'ont pas pu recevoir de réponses dans la consultation lancée par le ministère ce printemps.

Clou de la réforme : la filière est rebaptisée Sciences et Technologie de l'Ingénieur ! On peut être sûr qu'elle en deviendra ainsi nettement plus attractive à moindre frais.

Une mise en œuvre a la hussarde pour des objectifs inavoués

La réforme de la filière STI est une arlésienne depuis longtemps évoquée mais toujours reportée. S'appuyant sur le rapport DECOMPS publié en 2001, cette réforme aurait du entrer en application à la rentrée 2006. Alors que la rénovation de la filière STG* (ex STT*) a été mise en œuvre en 2005 (on verra dans quelles conditions), celle de la filière ST2S* (ex SMS*) en 2007, il faudra attendre la rentrée 2008 pour la filière STI.

Malgré ce long temps qui aurait pu permettre une large concertation des personnels ainsi que de tous les acteurs concernés, c'est plus ou moins confidentiellement que l'inspection générale a élaboré un projet de réforme de cette filière. Ce projet a enfin été soumis à consultation la veille des vacances de Pâques, les rectorats devant faire remonter les résultats des réflexions recueillies via nos inspecteurs avant le 16 mai (délai reporté sous la pression syndicale au 23 juin). Les collègues n'ont donc eu que très peu de temps pour se prononcer sur des projets de programmes et structures horaires (la réforme concerne les disciplines techniques mais aussi l'histoire-géographie, les mathématiques et la physique-chimie). Vu le manque de clarté de ces textes cette consultation n'a été que de pure forme et n'aura servi à rien.

La mise en place d'une telle réforme nécessite des documents d'accompagnement, une formation des enseignant-e-s sur les nouveaux programmes, la définition des épreuves des nouveaux baccalauréats. Cela est-il prévu ? Nous pouvons en douter à l'expérience de la mise en place bâclée de la réforme de la filière STG (moyens pour la formation inexistantes, modalités et contenu des épreuves du bac connues en février seulement, etc.).

Cette réforme aura également des conséquences importantes pour les collègues. Certaines disciplines seront en sureffectifs (génie mécanique entre autre), en particulier celles liées aux options supprimées (systèmes motorisés, micro-techniques, ...), d'autres seront modifiées (qui enseignera en ingénierie des systèmes automatisés ?) entraînant probablement une évolution des concours de recrutement (pour ceux qui existent encore). Les professeurs certifiés devront-ils enseigner en LP ?

Les structures des établissements devront être adaptées en conséquence. La fermeture de sections sera-t-elle compensée par des ouvertures, si oui lesquelles ? sections nouvelles dans le même établissement ou dans un autre établissement (transfert d'un LGT vers un LP par exemple). Quand on sait que l'ouverture d'une section STI peut représenter un investissement en équipement de quelques centaines de milliers d'euros nous pouvons là aussi douter, d'autant plus que les ouvertures auraient déjà dû être envisagées au niveau des rectorats, ce qui n'est pas le cas.

Plutôt que de s'appuyer sur le potentiel existant (compétences et expérience des enseignant-e-s, structures existantes, collègues en surnombre dans certaines disciplines ...) pour promouvoir et développer dans la concertation les filières industrielles le ministère préfère, comme d'habitude, décider seul au risque de conduire une réforme bricolée vers l'échec. Mais cela n'est pas surprenant si l'on prend en considération le véritable objectif visé : la réduction des dépenses de l'Etat. On trouve là la justification de la réduction de l'offre éducative de la voie technologique, de la fermeture de sections en LGT sans les ouvertures équivalentes en LP, de la réduction des capacités d'accueil pour limiter le nombre de doublés, de la mise "en voie de garage" de certains collègues qui ne seront pas remplacés à leur départ à la retraite.

L'intérêt des élèves, celui de l'Ecole et par là celui de notre avenir sont encore une fois sacrifiés sur l'autel des économies financières.

A nous de résister là où nous le pouvons, dans les CA de nos établissements, dans les comités paritaires académiques, dans la rue si besoin !

J-P QUARTIER

MAVA : Maintenance Après vente des Véhicules Automobiles

STT : Sciences et Technologies Tertiaires

STG : Sciences et Technologies de la Gestion

SMS : Sciences Médico Sociales

ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social

LGT : Lycée Général et Technologique

LP : Lycée Professionnel

3 DP6... Un expérience et un 1^{er} bilan

La généralisation des 3 DP6 en LP est une évidence ! à la rentrée 2005 c'était 2 établissements qui étaient concernés sur l'académie. Pour la rentrée 2007, c'est pratiquement tous les LP qui auront 1, voir 2 classes de 3DP6 !

Au niveau national, et d'un strict point de vue des demandes, la 3DP6 semble correspondre à un besoin réel : les effectifs atteignent 30 000 élèves à la rentrée 2006, parmi lesquels une majorité de garçons. Et près de 75 % des élèves de 3DP6 sont scolarisés en lycée professionnel. Ce qui pose des problèmes basement matériels : différents entre Région et



Département par rapport au moyens attribués.

Au niveau des ressentis, ils sont différents d'un établissement à l'autre. Mais c'est surtout au niveau des formations offertes aux élèves que l'on peut s'inquiéter. En effet l'orientation dans ces sections est souvent "imposée" à ces élèves et les LP ne peuvent pas offrir un éventail de formation satisfaisant pour tous les élèves.

Mon expérience personnelle me laisse un avis mitigé sur cette formation. En effet, j'ai l'an dernier reçu 2 groupes de 12 élèves de 3 DP6 pour des stages d'une durée

Suite page 5

de 10 heures par groupe. Mon objectif de formation, simple, était défini : présenter la maintenance industrielle à travers l'étude d'un système automatisé et effectuer avec ces élèves un petit câblage pneumatique. Les élèves de ces 2 groupes étaient très différents : comportement, motivation et niveau scolaire. Quant à leurs attentes, n'en parlons pas ! La plupart des filles voulaient faire des études de coiffure ou d'esthétique et se trouvait dans un LP industriel avec des formations telles que maintenance, électrotechnique, électronique, logistique et structures métalliques. Vous pouvez donc imaginer leur motivation ! Finalement mon objectif déjà très succinct s'est avéré trop ambitieux car je me suis retrouvé devant des élèves qui visiblement n'avaient pas "envie d'être là" et qui vous le faisaient comprendre ! Ce qui fait qu'au bon du compte j'ai

essayé en vain de les intéresser au mieux, mais sans grande ambition et même sans motivation devant leur manque d'intérêt ! Sans parler des problèmes d'intégration qu'ont ces collégiens et collégiennes dans un lycée ! J'ai eu vraiment l'impression que l'on avait pris dans les collèges voisins les élèves les plus "difficiles, perturbateurs ou en difficulté scolaire" et qu'on les avait réunis dans une classe. En nous disant : à vous de faire ! Pour moi c'était effectivement un cocktail explosif.

Alors, si vraiment l'objectif est de faire en sorte que ces élèves puissent recevoir une formation professionnelle de qualité et même réintégrer un cycle long, je ne pense pas que c'est de cette façon qu'il faut s'y prendre. Mais ceci n'est qu'un avis personnel.

Les Copsy ont un rôle essentiel dans ce dispositif et je veux dire ici que notre Copsy a fait un travail remarquable avec les

élèves et l'équipe pédagogique.

La CGT Educ'Action persiste à penser que l'ouverture au monde professionnel est nécessaire, mais qu'elle doit concerner tous les élèves. L'option DP3 devrait donc être intégrée au socle commun. Le travail pourrait alors redevenir une valeur positive pour les adolescents, leurs parents et leurs enseignants.

Quant au module DP6, il est difficile de ne pas y voir un retour furtif et inacceptable à un palier d'orientation avant la fin de la 3^e.

La CGT Educ'Action de Nice demandera au Recteur, dès la rentrée, un bilan sur les expériences et les conclusions de ces 2 années.

Aussi, si vous avez des avis, des expériences sur cette formation, nous attendons vos témoignages. Merci de nous les envoyer.

Joël DENNEULIN

Rentrée IUFM : la formation en question

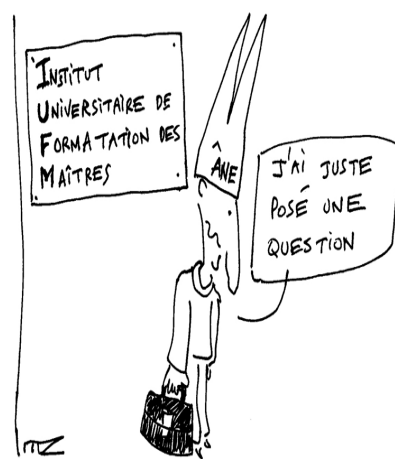
La formation des enseignants est aussi visée par la politique budgétaire de réduction du nombre des fonctionnaires et aussi de diminution des coûts de formation.

Dans le 1er degré, à la rentrée, les stagiaires PE 2 auront à nouveau la responsabilité d'être devant une classe un jour par semaine dans le cadre des stages filés. L'expérience menée l'année dernière n'a pas toujours été bien vécue par les stagiaires et critiquée par les formatrices. En effet les stagiaires se trouvent devant une classe sans accompagnement, avec une charge de travail supplémentaire. Ces stagiaires sont utilisés pour combler les décharges des directeurs d'école mais aussi pour combler des temps partiels. Les différences sont importantes pour les stagiaires : certains seront suivis par le directeur d'école mais pas les autres. Les stagiaires sont donc des "bouche trou" au service du rectorat et les inégalités de formation s'accroissent.

Dans le second degré, la formation des PLC2 va dans le même sens. Ils sont eux aussi des variables d'ajustement. Le nombre d'heure en responsabilité augmente et passe de 4h/6h à 6h/8h. Cela permet au rectorat de palier au non renouvellement des départs en retraite et au déficit de recrutement de fonctionnaires titulaires. Là encore de nombreux problèmes se posent : surcharge de travail, déplacements nombreux vers les centres de forma-

tion, affectation des stagiaires où les DGH des EPLE permettent de dégager quelques heures pour un stagiaire et non pas en fonction de leur situation familiale et sociale. Bref des conditions de formation qui s'aggravent.

Cela va à l'encontre de ce nous



réclamons : une formation initiale sur 2 ans, des EPLE profilés pour accompagner les stagiaires, la prise en charge des frais de déplacements, la prise en compte de la situation sociale et familiale des stagiaires, la possibilité de changer d'établissement scolaire. Dans cette réforme de la formation, la validation de stage se fait au bout d'une année de formation initiale. Le nouveau fonctionnaire titulaire devra rester dans son académie de formation pour la première voire la seconde année. Il n'aura droit à la mutation qu'au bout d'un ou deux ans

de titularisation. Le point de la réforme est non-conforme au droit d'un fonctionnaire titularisé à muter pour changer d'académie. Quel est le but de ce nouveau système de mutation des néotitulaires ? Certaines académies ne seront-elles pas les académies de formation pour garder leurs stagiaires titularisés. Dans le cadre de la Lof, il est moins coûteux pour une académie d'avoir des jeunes enseignants que des enseignants aux 10^e, 11^e échelons, à la hors classe et proches de la retraite. Cela a des conséquences sur l'ensemble du mouvement national. Comment obtenir pour un titulaire une académie qui est un centre de formation ?

La réforme de l'ufm se fait dans le cadre de l'intégration à l'Université de Nice Sophia Antipolis sans réelle concertation avec les usagers et les organisations syndicales. L'ufm deviendra un conseil d'école qui sera un rouage de l'Université. Qui donnera les outils pédagogiques aux enseignants ? La formation des enseignants restera-t-elle encore trop accès sur les disciplines ? Enfin se pose la question de la représentation des usagers de l'ufm à l'université.

La formation des enseignant-e-s est une question vive qui permet de voir quelle place souhaite donner ce gouvernement à l'école dans la société ultralibérale qu'il tente de mettre en place.

Valérie HIBLE

Brèves

Forum Social Départemental

samedi après-midi 20 octobre à Carros

Programme :

samedi matin : parade festive et musicale dans la ville pour informer la population. (avec le groupe "Lo Cepon")

- 13 h30 : Accueil ; café (parvis mairie ou école Jean Moulin en cas d'intempéries)

- 14h30 : Présentation puis théâtre interactif mettant en scène trois situations du thème par la compagnie CT3i: (sur le parvis de la mairie).

- 15h30 : Plusieurs ateliers simultanés s'achevant par un report des grandes idées et propositions sur une affiche, par une personne habituée à ce travail (école Jean Moulin). Pour les enfants (3-9 ans) activités avec mouvements d'Education Populaire. Pour les préados (10-14 ans) atelier sur la citoyenneté (Forum J. Prévert). Places limitées.

- 17h30 : Pause dans la salle polyvalente animée par les enfants (présentation des réalisations des ateliers enfants du jour ou/et de travaux de classes. Pendant ce temps, quelques animatrices préparent une synthèse à partir des affiches des ateliers.

- 18h15 : Séance de synthèse

- 19h30 : Apéritif dînatoire : plats apportés par chacun et mis en commun ; boissons offertes par la CCCA.

- 20h30 : Soirée festive animée par Lo Cepon (musiques et danses traditionnelles) et La Tribu (jazz, funk, soul music)

Les collégiens sont inégaux sur le plan de la santé



Faut-il s'en étonner ?

Les collégiens de ZEP sont en moins bonne santé et moins bien soignés que leurs camarades. C'est en tous cas ce que conclut une enquête officielle réalisée en 2003/2004 sur des élèves de 3e.

20,9 % des élèves de ZEP sont en surcharges pondérales, contre 16,1 % pour la moyenne nationale (et seulement 9,8 % des enfants de cadres).

Plus de 10 % d'élèves scolarisés en ZEP ont au moins 2 dents cariées non soignées, contre 4 % pour les autres. 16,5 % portent un appareil dentaire, contre 28,8 % ailleurs. Les élèves de ZEP portent aussi moins souvent de lunettes (24,2 % contre 28,9%). La santé des élèves apparaît comme un miroir des inégalités sociales, que le système scolaire laisse perdurer, voire accentuer.

Brèves

Union départementale CGT des alpes maritimes

64^e congrès

6 et 7 Décembre à Carros

Le 64^e congrès de l'UD CGT se déroulera les 6 et 7 décembre à Carros. Bien entendu, le SDEN CGT Educ'Action sera présent avec une participation proportionnelle au nombre d'adhérent-es qui a fortement augmenté depuis 2 ans.

Nous devons proposer des candidatures pour la commission exécutive de l'UD. Vous êtes adhérent-e et souhaitez vous investir dans l'interprofessionnel, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de nous.

- Le congrès décidera de la mise en place des objectifs et orientations pour les 3 années qui arrivent.

- Nos objectifs :

- "le Renforcement de la CGT" par l'amélioration de la qualité de la vie syndicale et de la syndicalisation.

- Mise en œuvre des orientations du 48^e congrès de la Confédération CGT.

- Ensemble pour gagner sur nos revendications : faire vivre collectivement les structures inter-professionnelles et les liens internes.

Des orientations à décider et à mettre en œuvre :

- Renforcer les moyens de fonctionnement de l'UD

- Travailler plus collectivement

- Améliorer les échanges UD et syndicats (partage d'initiatives, connaissances des avancées sur négociations, information concernant les élections, etc.)

- Mieux communiquer avec l'ensemble des adhérents.

- Redonner vie à la bourse du travail.

J. DENNEULIN

Interview de Bernard Thibault

paru dans le bulletin national de l'Unsen-Cgt

Quelle place pour l'Education dans la CGT, organisation syndiquant tous les salariés ?

L'Ecole, où chacun et chacune d'entre-nous passe en moyenne vingt années, est un lieu d'acquisition des connaissances, de construction de la personnalité et de socialisation des comportements. La formation continue poursuit cette action.

Le lien social, la cohésion sociale se cimentent, pour partie, à l'école. L'éducation est donc un "objet revendicatif" important pour la CGT, ce qu'a d'ailleurs confirmé notre dernier congrès confédéral.

Quelles relations avec les autres salariés dans un syndicat confédéré comme la CGT ?

Le monde du travail a un impérieux besoin de reconstituer, dans les conditions d'aujourd'hui, les bases et le plan d'une nouvelle alliance avec le système éducatif. L'éducation est l'affaire de tous et tous.

Comment agir concrètement ?

Elaborer des propositions revendicatives, mobiliser pour les faire aboutir, négocier et consulter les salariés sur toutes les questions les concernant... cette démarche de la CGT, qui a montré son efficacité, vaut pour les salariés de l'industrie et des services, elle vaut aussi pour les personnels de l'Education. Vous qui souhaitez faire valoir vos droits et en gagner de nouveaux : renforcez le syndicalisme, rejoignez-nous !

1^{er} Degré

1^{er} Degré 06

Pour contacter le 1^{er} degré dans les Alpes-Maritimes:

Un téléphone : **06/63/57/64/72**

Une adresse mail : sden1d06@free.fr

Un site : <http://sden1d06.free.fr/>

Les élu-e-s du Sden-Cgt Educ'Action à la CAPD des Instituteurs-trices et Professeur-e d'Ecole des Alpes-Maritimes : **Leila Saimi, Yvon Guesnier, Eve Noailly**

Les représentant-es du Sden-Cgt Educ'Action au Comité Technique Paritaire

Départemental (Carte scolaire) : **Marc Le Roy, Elisabeth Caron.**

Le représentant du Sden-Cgt Educ'Action au Conseil Départemental de l'Education Nationale : **Marc Le Roy**

Demi journées d'information syndicales du Sden-Cgt Educ'Action 06 :

Elles ne sont pas pour l'instant fixées (elles se dérouleront fin septembre et début octobre). Dès qu'elles auront été fixées nous les ferons paraître sur notre site internet et dans la Lettre Internet que nous adressons aux écoles.

Nouveauté cette année pour beaucoup... Nice et nombre de communes du département étant passées en semaine à 4 jours, pour la plupart d'entre vous, vous pourrez participer à celle qui vous "arrange".

Formation Continue :

Le Plan Académique de Formation est en ligne sur le site de l'Inspection Académique 06 et sur celui de la Cgt Educ'Action. La demande de stage se fait en ligne.

Les grandes échéances de la CAPD :

Fin octobre début novembre : Départs en stages de Formation Continue et Promotions d'Echelons dans les corps des Professeur-e-s d'Ecole. Bien d'autres CAPD et Groupes de Travail se déroulent dans l'année (entre autres pour le mouvement), nous en publions les dates sur le site de la Cgt Educ'Action et dans notre lettre internet aux écoles.

1^{er} Degré 83

Pour contacter le 1^{er} degré dans le Var :

Sandrine BLONDY

Un téléphone: 06/11/77/62/69

Une adresse mail :

sden.cgt.1d.var@free.fr

Un site: <http://sdcgt0683.ouvaton.org/>

Et si vous nous rejoigniez?

Nous publions ci-après la plate forme revendicative de la Cgt-Educ'Action pour les écoles... Lisez-là... Et n'hésitez pas à nous rejoindre, ensemble, nombreux, nous défendrons mieux notre école et ses personnels... Ce qui nous sépare est certainement moins important que ce qui peut nous rapprocher...

Une "Notre Ecole est possible"...

La plate forme de la Cgt-Educ'Action pour le 1^{er} degré

Pour une école de la réussite.

Malgré des orientations ministérielles qui pourraient apparaître comme ambitieuses, les inégalités sociales perdurent et génèrent des inégalités scolaires générant d'autres inégalités. Certains quartiers concentrent les difficultés sociales. La carte scolaire, établie en concertation entre autorités académiques et collectivités territoriales (loi du 13 août 2004), devait créer les conditions de la mixité sociale et du vivre ensemble.

Pourtant l'échec scolaire reste marqué par l'origine sociale et les niveaux de revenus.

Pour une culture commune de haut niveau

La remise en cause des méthodes de lecture, la réécriture des programmes

pour la grammaire, le calcul, l'éducation civique dont le socle commun est prétexte à leur révision sans concertation. Nous condamnons cette façon de faire.

Le socle commun sert de référence aux PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative), aux évaluations et aux nouveaux programmes. Ces nouveaux programmes participent d'une conception individuelle et inégalitaire de la scolarité des élèves.

Le socle commun pour tous, la totalité des programmes pour les meilleurs.

Cette conception rétrograde des savoirs et de la pédagogie conduit à une sélection sociale renforcée. Dès le CE1, l'évaluation de compétences multiples,

que le socle commun implique, conduit à dénaturer l'enseignement et les apprentissages. Où sont le sens et le plaisir d'apprendre ?

La pratique quotidienne et renforcée du calcul mental et de la grammaire imposée par les derniers textes, ignorant d'ailleurs ce qui se fait déjà dans les écoles pour remédier aux difficultés de certains élèves, et l'aide de PPRE sans moyens représentent des exigences inadaptées pour remédier à la grande difficulté scolaire. D'autant que cette prise en charge reste essentiellement de la responsabilité des équipes, même lorsqu'un appui est demandé aux membres du RASED.

La Cgt-Educ'Action revendique : Des modifications de pro-

grammes résultant d'un travail commun entre enseignants, chercheurs et formateurs.

Elles doivent être accompagnées de formation en direction des personnels.

Par ailleurs, l'enseignement d'une langue vivante ne se limite plus à une simple sensibilisation mais nécessite des objectifs bien définis répondant au niveau attendu en fin d'école dans le cadre européen.

Cependant, l'objectif précédent de mettre tous les élèves des CE et CM en présence d'une première langue vivante est loin d'être atteint.

La Cgt-Educ'Action revendique les moyens d'atteindre cet objectif.

L'école primaire doit favoriser une culture commune ambitieuse, préparée dès la

Brèves

Prévention de la délinquance :

parole aux professionnel-le-s

Mardi 18 septembre, de 9h à 17h, l'Union départementale CGT réunit dans ses locaux les professionnel-le-s de tous les secteurs concernés par les lois Perben, afin de :

- partager nos informations et nos analyses sur l'évolution de ces lois et leurs incidences sur notre exercice professionnel (le matin).

- créer et mettre en place un collectif départemental qui pourrait représenter une résistance locale, une défense de notre éthique professionnelle et de nos valeurs (l'après-midi), dans le cadre de l'intersyndicale nationale.

En effet, l'inquiétude demeure concernant les risques de dérive :

- Risque d'amalgame entre personne en difficulté et délinquante

- Rôle de contrôle risquant de devenir prépondérant par rapport à l'accompagnement éducatif

- Difficulté à respecter le secret professionnel inhérent à notre fonction ou à notre mission avec la mise en place du " secret partagé " avec les politiques (maires, président du conseil général, coordonnateur de la cellule de signalement...)

- L'abaissement de la majorité pénale où la répression risque de prendre le pas sur l'éducation.

Si vous êtes intéressé-e par ces questions, merci de prendre contact avec le syndicat, par mail ou par téléphone (voir coordonnées en dernière page)

RESF

Réseau Education Sans Frontières

" A la rentrée, je n'aurai pas de nouveaux cartables, de nouvelles trousse, de nouveaux crayons. Je ne ferai pas de nouveaux amis et les anciens me chercheront partout.

A la rentrée, je ne lirai pas la date écrite au tableau. Je ne raconterai pas mes vacances. Surtout pas ça. Sur la marelle de la vie, mon caillou gît en enfer.

J'ai peur des pas, des voix, des lois qui rôdent autour de nous, les sans papiers. Je vous écris d'une chambre clandestine, d'un centre de rétention, d'un charter anonyme, du ventre de ma mère. Je ne sais plus. Aidez-moi. Aidez-nous. "

Un ou une - peut être - de nos élèves.

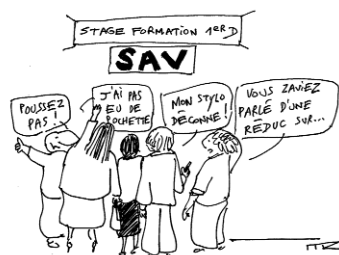
Vigilance, résistance, le combat continue.

Pour nous contacter d'urgence : 06.03.51.28.32

resf06@gmail.com

En cas d'arrestation : 04.93.55.68.11

Un stage qui en appellera d'autres...



La Cgt-Educ'Action a organisé un stage syndical de 2 jours en Juin à l'attention de ses adhérent-e-s... Une trentaine de stagiaires venus des A.M. Mais aussi du Var, réunis sur le thème de " l'Ecole que nous voulons, une notre école est possible "...

A l'ordre du jour, la connaissance du système éducatif, la Cgt dans l'Education Nationale, mais aussi des interventions pour une autre école (pédagogie Freinet, apprentissage de la lecture...)

D'après les dires des stagiaires un bilan plus que positif...

Suite page 7

maternelle, par une pédagogie de progrès, qui intègre tous les champs du savoir, qui permette le développement intellectuel et critique de chacun, qui ouvre à une culture plurielle dont sont privés nombre d'enfants.

La Cgt-Educ'Action revendique :

• l'acquisition d'une culture commune de haut niveau pour tous.

• La programmation des emplois pour répondre à l'ensemble de ces besoins

Polyvalence et travail en équipe

La politique des cycles avec la 27^e heure avait permis d'encourager le travail d'équipe en dégageant du temps de concertation. Avec les nouvelles exigences, le renforcement du lien avec les familles, les relations avec les élus, la coordination avec les personnels hors éducation nationale, les nouvelles obligations scolaires (langues vivantes dès le CE1, B2i...), le travail et la polyvalence d'équipe sont plus que jamais nécessaires. La 27^e heure reste largement insuffisante.

Par ailleurs, la "liberté pédagogique" est "reconnue aux enseignants" dans la loi mais les pratiques sont imposées.

La Cgt-Educ'Action revendique la liberté d'initiative pour les équipes, une conception plus collective de l'apprentissage.

Cette notion n'est pas valorisée dans les nouveaux pro-

grammes qui prescrivent des solutions régressives, contraires aux besoins de tous : démarches de "transmission, empilement, reproduction" des connaissances, conception individuelle de l'apprentissage.

: La difficulté scolaire

La loi met en place un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) et réhabilite le redoublement. Le PPRE constitue une aide spécifique de soutien "individualisé" pour les élèves n'ayant pas acquis les éléments du socle. Cette approche individuelle, avec "contrat individuel" risque d'isoler, de stigmatiser, de culpabiliser enfants, parents et enseignants.

Le redoublement reste le plus souvent une solution "coûteuse", psychologiquement, pédagogiquement et financièrement et fragilise la confiance en soi.

Les moyens limités dédiés à la remédiation au sein de l'Ecole et à l'externalisation du soutien sont trop insuffisants

La Cgt-Educ'Action revendique des mesures d'urgence pour traiter la difficulté et l'échec scolaire :

• Le repérage dès la maternelle des difficultés,

• La réduction de la taille des classes, notamment en zones difficiles,

• Le fonctionnement effectif de la scolarité en cycles donnant du temps aux élèves qui en ont besoin, du temps pour travailler en équipe

• Le recours systématique au RASED

• L'augmentation des offres de formation spécialisée et continue afin d'améliorer la remédiation de la difficulté scolaire.

Le dépistage du "trouble des conduites" chez l'enfant dès le plus jeune âge, en médicalisant à l'extrême des phénomènes d'ordre éducatif, psychologique et social, entretient la confusion entre malaise social et souffrance psychique, voire maladie héréditaire. Le rapport sur la dyslexie, la dyscalculie et la dysorthographe accentue l'idée de médicalisation de la difficulté scolaire. Pour certains, l'échec scolaire serait donc inné, l'école n'aurait plus de responsabilité.

Le système Base élèves

Les systèmes Base élèves et Base école imposés dès la rentrée aux directeurs d'école interrogent les équipes et les familles quant à la légitimité des renseignements demandés : nationalité, état civil, Rased, suivi social...

Si nous ne contestons pas la nécessité d'un système d'évaluation centralisé national qui aura pour objectif d'améliorer le fonctionnement du système éducatif, en anticipant le besoin, nous ne pouvons cautionner le caractère intrusif et discriminatoire du dispositif.

La Cgt-Educ'Action refuse tout repérage discriminatoire, la médicalisation ou la psychiatrie abusive de toute manifestation de mal-être social et de la difficulté scolaire en particulier.

Dans cette logique, la Cgt-Educ'Action exige l'abandon de ce fichier tel qu'il est conçu et demande l'ouverture d'une réflexion pour élaborer un outil répondant aux exigences de gestion de l'école et de ses élèves.

L'école maternelle

Elle doit être une école à part entière. Pour ce faire, elle doit obtenir les moyens de remplir son rôle de pré-scolarisation de l'enfant en réaffirmant ses apports fondamentaux dans le développement psychomoteur et langagier de l'enfant.

L'école maternelle reste un vecteur d'intégration et de scolarisation.

La scolarisation dès 2 ans pour les familles qui le souhaitent, obligatoire à partir de 3 ans, reste une revendication prioritaire de La Cgt-Educ'Action.

La Cgt-Educ'Action revendique pour l'école maternelle :

• Des moyens d'assurer son rôle primordial de repérage des déficiences, des troubles et des handicaps

• Des personnels de RASED en nombre plus important

• Des effectifs allégés.

• Des collaborations entre les enseignants et les professionnels de la petite enfance tout en respectant l'identité de l'école et de la crèche.

• L'amélioration des conditions d'accueil des élèves, l'aménagement des classes, l'encadrement, baisser les effectifs

• La prise en compte de la spécificité de cet enseignement dans la formation initiale et continue.

Organisation et fonctionnement des écoles

Les cycles

L'école primaire est organisée en trois cycles. Un décret prévoit les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des équipes pédagogiques ainsi que le rôle et le fonctionnement des différents conseils.

Il s'agit du conseil de maîtres, du conseil de cycle et du conseil d'école qui rassemble tous les intervenants de l'école : enseignants, parents, commune, institution, RASED, ATSEM et tout autre intervenant dont le champ d'intervention est à l'ordre du jour.

La 27^e heure dédiée aux concertations et différents conseils, outil indispensable pour mener un véritable travail d'équipe, est largement insuffisant, et afin de permettre aux enseignants du 1^{er} degré de bénéficier d'une réduction de leurs obligations de service.

La Cgt-Educ'Action revendique une réorganisation de leur service en 24 heures de présence à l'école, réparties en 18 heures devant les élèves et 6 heures hebdomadaires pour faire face aux différentes tâches périphériques :

- les liaisons entre les cycles,

- les liaisons école - collège,
- les synthèses avec le RASED,
- les co-interventions avec des intervenants extérieurs,
- les liaisons avec les différents services qui interviennent dans la scolarisation d'enfants handicapés,
- la participation aux différentes instances,
- les rencontres avec les parents,
- la concertation avec les intervenants médico-sociaux de l'école (DASSMA, PMI, PJJ, DDJS, etc.).
- l'analyse et la saisie des évaluations systématiques,
- la rédaction concertée des projets d'école, de cycle,
- la rédaction et le suivi concertés des PPRE.

Cette réduction du temps de présence devant les élèves permettrait d'introduire un maître supplémentaire pour trois classes pour répondre au plus près aux évolutions pédagogiques.

Les effectifs

La stratégie ministérielle actuelle est au redéploiement des moyens. La globalisation des effectifs par secteur scolaire accentue les effets de seuil et

a des incidences sur les effectifs de classes. La réduction de la taille des classes doit être significative pour avoir un effet concret sur la réussite de chaque élève. Elle influe sur le climat et la bonne entente du groupe classe et permet à l'enseignant de mettre en œuvre une pédagogie différenciée efficace et adaptée à tous les élèves. Ses conditions de travail en sont grandement améliorées.

Pour garantir un service public d'éducation de qualité, répondant aux besoins des usagers, La Cgt-Educ'Action revendique, entre autres :

- l'arrêt de toute logique comptable dans le fonctionnement pédagogique des écoles.

- des effectifs en baisse dans les classes :

- aucune classe à plus de 20 élèves en cycles 1 et 2,

- aucune classe à plus de 24 élèves en cycle 3,

- aucune classe de PS à plus de 15 élèves,

- un allègement supplémentaire des effectifs des classes à plusieurs niveaux ou accueillant un enfant han-

Suite page 8

dicapé,

L'Education prioritaire

Au vu des spécificités des écoles de l'éducation prioritaire (ZEP, ambition réussite, etc.) et de la diversité des situations de classe,

La Cgt-Educ'Action avance des revendications propres à ces écoles, notamment :

- aucune classe à plus de 20 élèves, du cycle 1 au cycle 3,
- un enseignant supplémentaire pour 8 classes dont les missions seraient la co-intervention en classe, la conduite d'actions ponctuelles de soutien, le dédoublement des classes sur des projets spécifiques. Cette intervention ne se substituerait en rien aux actions menées par les RASED.

Les bibliothèques Centres de Documentation

Elles sont des éléments clés en matière d'accès à la culture, de développement du langage et de l'autonomie.

Le fonctionnement actuel avec des parents volontaires, des assistants d'éducation... n'est pas satisfaisant.

La Cgt-Educ'Action revendique depuis longtemps déjà la présence de documentalistes ou d'animateurs de BCD qualifiés. Ils doivent être des personnels relevant d'un emploi statutaire de la fonction publique, à l'instar des documentalistes de lycée et collège, en aucun cas des personnels précaires, tels que les Emplois de Vie Scolaire. Dans le même ordre d'idée, les salles "informatique" se multiplient dans les écoles.

Nous revendiquons des postes de gestionnaires des réseaux informatiques - puisque ce n'est pas dans les attributions des conseillers pédagogiques en informatique dans les écoles. La gestion matérielle ne peut pas reposer sur les seuls maîtres de l'école, qui ne sont pas formés à la gestion des matériels informatiques.

Le financement du matériel, de sa maintenance et des abonnements (Internet et téléphonie) doit être pris en charge.

Remplacement

La continuité du service public est un enjeu important. Dans toutes les écoles, on constate le manque chronique de remplaçants : les ZIL (zone d'intervention limitée) et les BD (brigade départementale).

Comment travailler avec ses élèves quand il faut en même temps garder l'élève du collègue absent ?

Charger les assistants d'éducation, les emplois de vie scolaire, les ATSEM ou bien encore tout autre personnel non enseignant de la surveillance d'une classe ne résout pas le problème de remplacement.

La Cgt-Educ'Action revendique :

- la création des postes nécessaires pour pallier toutes les absences, même si les remplaçants ne sont pas en mission quelques jours par an,
- la mise en place dans toutes les académies d'une brigade départementale ASH constituée d'enseignants titulaires du CAPS-AIS ou du 2CAPA-SH,
- la possibilité aux non titulaires du CAPA-SH et CAPSAIS de refuser un remplacement dans le spécialisé,
- le maintien de la distinction entre BD et ZIL et la conservation de leurs missions respectives,
- une indemnité de sujétion spéciale de remplacement fixe pour tous les remplaçants, correspondant à la fonction, et une indemnité kilométrique correspondant au défraiement des personnels.

Direction d'école

Le travail et les responsabilités du directeur d'école se sont accrus. Les emplois précaires non formés mis à leur disposition pour les assister ne correspondent pas aux attentes des équipes.

La création des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) ne peut apporter une réponse cohérente aux besoins de service public des usagers d'une part et à l'accroissement et à l'élar-

gissement des missions des directeurs d'école de l'autre côté. Les stages filés qui amputent le temps de formation des stagiaires et apporte un surcroît de travail aux directeurs ne constituent pas la réponse à la revendication de décharge pour les directeurs d'école.

La Cgt-Educ'Action revendique :

Une fonction de directeur basé sur une vision plus large de la gestion des écoles, pas un directeur à tout faire.

- La création d'emplois de fonctionnaires : secrétaires, infirmiers scolaires et assistants sociaux.

- Une fonction de directeur librement choisie, avec une formation conséquente et ouverte à tous les collègues volontaires pour permettre une rotation à l'intérieur de l'école pour ceux qui le désirent.

- Une décharge de service pour tous les directeurs, et en particulier ¼ de décharge statutaire pour les directeurs d'école de une à quatre classes.

: Ecole et territoire : E.P.E.P.

Dans la suite logique de la loi sur les libertés locales (2004), le MEN a présenté au début de l'année 2007 un projet de décret concernant la création d'Etablissement Public d'Enseignement Primaire.

Il s'agit dans la plupart des cas de rassembler plusieurs écoles en un seul établissement (E.P.E.P.), celui-ci disposant d'une autonomie de gestion.

La création d'un E.P.E.P. transforme complètement l'organisation de l'école et les relations qu'elle entretient avec les collectivités territoriales.

Il s'agit de calquer le fonctionnement des écoles sur celui des établissements du second degré, avec notamment un conseil d'administration.

C'est un élu qui présiderait ce conseil et un enseignant directeur deviendrait un chef d'établissement (supérieur hiérarchique). Cela nous laisse à penser que l'indépendance pédagogique des équipes serait alors menacée au même titre que le caractère national des missions de l'Education.

La CGT milite pour une école ouverte : l'école c'est l'affaire de tous !

La Cgt-Educ'Action revendique aussi le maintien de l'égalité sur tout le territoire et le caractère national de l'école.

Les objectifs de l'école ne doivent pas être dépendants des seuls choix et moyens des collectivités territoriales.

Le décret E.P.E.P. remet en cause le lien entre l'école et la commune, entre l'école et son quartier, c'est pourquoi nous demandons l'abandon du projet.

Carte scolaire, mixité sociale

L'objectif doit être le maintien d'un service public d'éducation de qualité sur tout le territoire, dans tous les quartiers.

Nous revendiquons :

- Le maintien de l'existence d'une carte scolaire.
- Des ouvertures et des fermetures de classes et l'établissement de la carte scolaire en concertation entre l'Etat et les collectivités territoriales.
- Une carte scolaire qui s'appuie sur une politique de la ville ayant pour objectif le mélange social dans tous les lieux pour éviter les structures scolaires "ghetto".

Locaux et équipements

Les écoles souvent de conception assez ancienne ne répondent pas toujours aux pratiques pédagogiques attendues.

La Cgt-Educ'Action revendique des locaux équipés et adaptés aux activités spécifiques des enfants et des enseignants (salle d'Arts plastiques et visuels, salle de concertation, BCD et salle informatique.).

Financement des écoles

Le code de l'éducation modifié par trois lois (2001-624, 2005-32 et 2004-809) précise les modalités de financement des écoles. Une délibération du conseil municipal crée, dans chaque commune, une caisse des écoles. Le revenu de la caisse se compose de cotisations volontaires et de subventions de la commune, du département ou de

l'Etat. Elle peut recevoir, avec l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département, des dons et des legs.

Plusieurs communes peuvent se réunir pour la formation et l'entretien de cette caisse.

Les compétences de la caisse des écoles peuvent être étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degrés. A cette fin, la caisse des écoles peut constituer des dispositifs de réussite éducative.

Les textes officiels prévoient la constitution d'un conseil consultatif de réussite éducative où un directeur et un chef d'établissement sont membres de cette structure de pilotage.

Le financement des écoles pose la question de l'égalité de traitement.

En effet, d'une commune à l'autre et parfois même d'une école à l'autre (école d'application ou non), les budgets alloués pour le fonctionnement sont différents. Le financement des coopératives scolaires par les parents pose la question d'une réelle gratuité de l'école. Par ailleurs, vu la possibilité offerte aux entreprises de faire des dons aux caisses des écoles, cela reste indépendant et libre.

Les actions de réussite éducative, financées par des fonds européens conséquents, interfèrent fortement avec nos missions d'enseignant, missions que faute de moyens suffisants, nous ne sommes plus en mesure d'assumer correctement. Pour mémoire, le soutien scolaire est un des marchés les plus lucratifs qui soit...

La Cgt-Educ'Action revendique :

- la réelle gratuité des écoles,
- un droit de regard des enseignants et des parents accru dans le fonctionnement de la caisse des écoles,
- l'égalité de financement des écoles sur tout le territoire, ce qui suppose une péréquation entre les communes ?
- la suppression des supports pédagogiques à caractère promotionnel à destination des élèves.

Ruralité

Pour la CGT l'école de quartier ou de la commune est pertinente comme lieu d'apprentissage et de vie. Elle est la mieux adaptée à l'âge des enfants.

Un enfant de moins de 12 ans devrait pouvoir se rendre à l'école près de chez lui, si possible à pied.

Il peut ainsi y être connu.

En dehors des villes, les écoles organisées en réseau peuvent offrir les mêmes avantages d'apprentissage aux élèves tout en conservant des écoles dans plus de villages.

Conservé un réseau d'écoles isolées sur un canton est une option démocratique que nous défendons car elle est la seule vraie réponse pour maintenir le service public de proximité d'éducation.

L'école ne doit pas être un enjeu à finalité comptable mais une réponse à une orientation de société et de vie. L'école favorise le lien social et contribue donc à la cohésion d'un territoire.

Cela suppose :

D'organiser des regroupements d'élèves 1 ou 2 journées par semaine pour rompre l'isolement des écoles et optimiser certains apprentissages (EPS, langue vivante...)

D'institutionnaliser du temps pour les enseignants dans leurs obligations de service pour coordonner leurs actions. Les 36 heures annuelles sont loin de suffire.

De prendre en compte des frais réels de déplacement pour les enseignants des RASED, les enseignants itinérants (handicap et non francophones...), les médecins de l'éducation nationale, les infirmières, les assistantes sociales...

De prévoir un financement sérieux et volontariste pour la culture et l'ouverture vers l'extérieur qui concerne entre autre les sor-

ties scolaires et pose notamment le problème des accompagnateurs.

Les enfants handicapés

" Le droit à l'école pour tous, clé essentielle d'accès au savoir, à l'autonomie, à la citoyenneté, à une vie sociale et professionnelle harmonieuse " doit devenir une réalité, réunir les bonnes volontés mais surtout s'accompagner des moyens nécessaires.

Hors le ministère est toujours interpellé par les familles, les associations, les syndicats sur le manque d'accompagnement de ces enfants à l'école, sur la pénurie de places en établissements spécialisés. Ils sont encore des milliers sans aucune solution éducative, 15 000 à la rentrée 2006. Toutefois saisir la justice n'est pas une solution satisfaisante pour les familles.

Le discours trompeur et démagogique qui tendrait à faire croire que tout enfant en situation de handicap a accès à l'école ordinaire dessert les familles et l'école en limitant à ce seul choix de l'école qui n'est pourtant pas possible pour tous.

Les maisons départementales du handicap qui ont pour mission d'accompagner les familles dans l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant doivent avoir à leur disposition toutes les possibilités d'accueil, d'aide et de scolarisation pour proposer les solutions adaptées à chacun.

Les auxiliaires de vie scolaire, contrat de 3 ans renouvelable, doivent obtenir un vrai statut puisqu'ils exercent un vrai métier.

La situation encore plus précaire des emplois vie scolaire nécessite un véritable contrat. Pour les enfants comme pour ces personnels un emploi stable et reconnu s'avère indispensable.

L'offre de formation CAPA-SH et 2CA-SH doit être amplifiée pour pourvoir en enseignants spécialisés toutes les CLIS et les UPI qui doivent être plus nombreuses.

Intégration des instituteurs dans le corps des PE

Le protocole d'intégration des institutrices et instituteurs dans le corps des professeurs des écoles devait s'achever en 2007. Mais, au-delà de cette période, 14.000 instituteurs environ resteront dans ce corps.

En effet, il reste des instituteurs qui ne souhaitent pas cette intégration immédiate pour continuer de bénéficier du logement de fonction ou pour atteindre les quinze ans de services effectifs.

D'autres n'ont pas perçu " l'avantage financier " de ce passage dans le corps des PE. En effet pour la grande majorité des personnels intégrés, il n'y a aucun gain immédiat.

Les deux voies d'intégration sont maintenues jusqu'en 2009, à savoir la liste d'aptitude et le concours interne. Malgré tout, le concours interne reste le mode d'intégration le plus avantageux.

Toutefois dans les quelques 300.000 intégrations réalisées depuis 2000, l'immense majorité de nos collègues ont été intégrés par liste d'aptitude et n'ont pas bénéficié d'une intégration par reconstitution de carrière.

Ils constatent aujourd'hui un déroulement de carrière ralenti.

La Cgt-Educ'Action, n'ayant approuvé ni les modalités d'intégration ni le protocole d'accord en 1990, revendique le principe d'une intégration par reconstitution de carrière pour tous, y compris rétroactivement pour ceux déjà intégrés par liste d'aptitude.

Pour La Cgt-Educ'Action le droit au logement se justifie et va au-delà de l'indemnité représentative de logement et du logement de fonction.

Le protocole est repoussé de deux ans, 2009 programme la fin des instituteurs.

La Cgt-Educ'Action exige la réouverture de ce dossier au plus tôt.

C'est un des éléments de la revalorisation de la fonction enseignante.

IUFM

La Cgt-Educ'Action était présente en nombre pour l'accueil des Pe2 2007-2008 à la Fac de Sciences début juillet... L'occasion de les rencontrer, de prendre des contacts et de leur distribuer des outils utiles pour leur entrée à l'IUFM. Nous serons bien entendu aussi présent-e-s le 30 août pour leur rentrée...
Nous serons présents chaque semaine sur les divers centres IUFM du 06 et du 83.

Ne laissons pas brader l'éducation nationale.

Mobilisons-nous dès la rentrée !

Les fin d'année scolaire et les vacances apportent toujours leurs lots de déclaration de la part de nos ministres. DARCOS n'a donc pas dérogé à la règle!

C'est d'abord son annonce de 11.000 suppressions de postes qui a créé un choc au sein du milieu enseignant suivi immédiatement par une nouvelle annonce, cette fois-ci ce serait 17.000 postes supprimés !

Alors quel est le bon chiffre !

Apparemment la réponse est aujourd'hui 10.000 ! Doit-on se réjouir et se satisfaire que ce ne soit que finalement 10.000 postes ! Non !

Après les 5.000 postes supprimés en 2007, c'est une nouvelle coupe sombre qu'opère Bercy, enfin disons plutôt Sarkozy ! C'est d'ailleurs bien Sarkozy lui-même qui l'affirmait le 11 juin 2007 : " la réussite de l'école va bien au-delà des questions de recrutement et de moyens ".

Alors, est-ce la baisse démographique qui pousse le gouvernement à ces suppressions ? Et bien non, car 20.000 élèves supplémentaires sont annoncés pour la rentrée 2008 ! Mais sans doute que ces élèves n'ont pas besoin de professeurs et de personnels d'encadrement supplémentaires.

Ce chiffre comprendrait d'une part les personnels enseignants et d'autre part les emplois de vie scolaire (EVS), supprimés à

hauteur d'1 contrat sur 2.

Ces nouvelles suppressions témoignent que le gouvernement cherche bien à appliquer dans l'Education Nationale l'intégralité de son programme anti-social : faire " travailler plus pour gagner plus " avec l'instauration des heures supplémentaires défiscalisées. La preuve en est que les postes supprimés par De Robien n'ont été réinjectés qu'en HSA à la suite de l'abrogation du décret par Sarkozy.

Elles confirment que c'est bien une autre conception de l'Ecole que ce gouvernement veut imposer, conception qui doit être avant toute chose, compatible avec ses choix budgétaires : réduction de l'offre éducative, regroupement des options, réformes des programmes, réorganisation du travail et du métier d'enseignants, transferts de missions, autonomie et mise en concurrence des établissements, notamment avec la suppression programmée de la carte scolaire...

La mise en place de cette politique ne fera que dégrader encore plus les conditions de travail des personnels - il est sûr que si vous voulez gagner plus en travaillant plus, le travail se fera dans des conditions difficiles ! Les conditions d'encadrement et d'enseignement atteindront un point critique. Les établissements les plus fragiles verront leurs difficultés accrues et les inégalités sociales s'accroîtront. L'optimisation des

moyens réduira l'offre de formation et l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. En outre, il faut constater que la mise en place de la logique comptable ne prend nullement en compte l'intérêt de l'élève - qui je le pensais était au centre du système éducatif ! - mais cela date du siècle dernier. La mise en place de la LOLF a des effets catastrophiques sur la gestion des personnels et les personnels verront encore leurs conditions de travail se dégrader un peu plus et la précarité s'accroîtra. Ici, on ne parle pas de postes, mais d'euros !

En fait, au mépris des besoins réels c'est bien le plus grand plan social déjà en cours depuis 5 ans que Sarkozy et son gouvernement comptent amplifier lors de leur mandature.

Il est certain que dès le début de l'année scolaire nous appellerons les personnels à organiser la mobilisation face aux projets budgétaires de casse de l'emploi, d'aggravation des conditions de travail, et pour les personnes comme pour les usagers, de remise en cause du système éducatif.

Et c'est pourquoi, nous avons invité les différentes organisations syndicales à une réunion de préparation de cette mobilisation le lundi 27 août à la bourse du travail de Nice

Joël DENNEULIN

Quoi de neuf a la place de la grève ?

La remise en cause du droit de grève est donc en marche forcée... ce qui prouve bien que la grève est utile pour le progrès social.

Inutile de polémiquer sur " le non paiement des jours de grève ". Fausse information destinée à faire croire au citoyen lambda que la journée de grève est une journée de congé payé. D'ailleurs si une information aussi énorme a été relayée par les grands médias, c'est bien une preuve supplémentaire que le " totalitarisme tranquille " est en train de muer en totalitarisme tout court.

C'est bien le fait de devoir prévenir 48 heures à l'avance et la possibilité de remplacer le gréviste qui va tuer toute revendication pour l'amélioration des conditions de travail pour l'employé(e).

Prenons un exemple concret pour nous : l'enseignant-e (je sais, pour l'instant ce n'est que pour les transports, mais anticipons... Les conservateurs sont prévisi-

SERVICE MINIMUM DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ...



bles). L'enseignant-e donc, devra prévenir 48 heures avant qu'il ou qu'elle se mette en grève (impossible de changer d'avis au dernier moment). L'administration aura donc 48 heures pour organiser le planning de ceux et celles qui auront choisi de ne pas soutenir le mouvement... gageons que certain-e-s n'hésiteront pas à utiliser les

créneaux laissés libres pour rattraper des cours ou avancer les cours de la dernière heure du vendredi... Résultat : non seulement le ou la gréviste aura perdu une journée de son travail mais en plus il ou elle aura arrangé tout le monde ! Merci la grève ! Il est certain que le mouvement suivant qui portera sur une augmentation de salaire, sur la non suppression d'une section, sur l'amélioration de nos conditions de travail, sur la diminution du nombre d'élèves par classe... ne sera suivi que par deux ou trois irréductibles qui, dégouté-e-s par un tel individualisme se transformeront en cyniques écoeuré-e-s...

Et le gouvernement conservateur continuera à supprimer allègrement des fonctionnaires en toute quiétude. Par conséquent, ne ratons pas les premiers rendez-vous...

C. GAROYAN

Travailler moins pour travailler mieux

Nous sommes donc entré-e-s de plein pied dans l'ère du conservatisme le plus dur mais aussi le plus pur. Le plus grave cependant est que le discours de ceux qui nous dirigent ait fini par acquérir la force de l'évidence pour une majorité de l'opinion.

La propagande de droite prétend qu'elle a remis la valeur du travail au centre de notre existence. Lorsque l'on assène que " travailler plus c'est gagner plus ", quelles sont les valeurs mises en avant ? Celle de l'argent. Voilà ce que nous devons apprendre à nos enfants et élèves : vous devez travailler pour cumuler des chiffres sur votre compte en banque. Voilà la valeur suprême et personne n'a rien à redire sinon un tas de gens originaux vous diront que vous

avez un problème avec l'argent. Ou que vous êtes un fainéant. Ou que vous ne savez pas ce que c'est que d'avoir tout ces crédits à payer... A part ça le travail rend libre et heureux... Pardon, même si vous êtes ironique vous risquez de passer pour un marxiste qui n'a rien compris... et le marxisme c'est démodé de toute façon, contrairement au libéralisme qui a plus de 400 ans...

Cependant nous avons des valeurs. Si nous militons pour la réduction du temps de travail c'est bien parce que dans un premier temps nous aimons l'humain et dans un second temps le travail lui-même ! Il est impossible d'œuvrer en travaillant toujours plus... Impossible de fonder une famille...

Impossible de s'épanouir. Plus que l'argent que procure le labour c'est la qualité de l'œuvre qui importe. Le travail est avant tout un accomplissement de soi avant d'être un moyen de faire sourire son banquier. Ceux qui veulent nous faire travailler toujours plus n'aiment pas le travail. Ils aiment la richesse et surtout nous empêcher de penser donc de nous laisser notre liberté. La mystique de la productivité a pour conséquence une déshumanisation du travail et l'homme devient esclave de la machine qui devait le libérer. Le vrai bonheur dépend de vraies richesses qui sont celles que l'on trouve en soi et non hors de soi.

Cédric GAROYAN

Cgt-Educ'Action de l'Académie de Nice

Union Régionale des Syndicats Départementaux de l'Education Nationale CGT

La Cgt-Educ'Action de l'Académie et du département des A.M.

Sden-Cgt-Educ'Action - 4, place Saint-François - 06300 Nice - Tél : 09.53.68.08.50

Cgt - Educ'Action Secrétaire Académique :

Cédric GAROYAN
Tél. 04.93.22.04.30 • 06.75.74.14.22
10, avenue des Tuilières
06800 Cagnes-sur-Mer
cgaroyan@yahoo.fr
<http://ursdencgtnice.free.fr>

Cgt - Educ'Action 06 Secrétaire départemental

Joël DENNEULIN
Tél. :04 92 91 17 06 + 06 62 01 08 93
171, rue Max-Jacob - 06600 Antibes
E-mail:cgteeducation06@wanadoo.fr

1^{er} degré 06 :
Yvon GUESNIER
Tél. 06.63.57.64.72
E-mail : sden1d06@free.fr
Site internet : <http://sden1d06.free.fr/>

2^e degré 06 :
E-mail : sden2d06@free.fr

Trésorier du 06 :
Renaud DE VARENT
Sden-Cgt - 4, place Saint-François
06300 Nice
Répondeur : 09.53.68.08.50
E-mail: sed.lex@free.fr

Cgt - Educ'Action 83 Secrétaire départementale du Var :

Valérie HIBLÉ : Sden-CGT
Lycée Polyvalent
M. Janetti Quartier L'Amirade
83470 St Maxime
valerie.hible@wanadoo.fr

1^{er} degré 83 : Sandrine BLONDY
Tél. : 06 11 77 62 69
E-mail : sden.cgt.1d.var@free.fr

Trésorière du Var : Dominique MOTAY
115, rue Vincent-Truc - 83220 Le Pradet
Tel. 04.94.14.02.73

Mail : dmotaycgt@gmail.com

2^e degré 83 : Cécile Laublet
celofa@free.fr - Tél. 06.88.45.23.85

LP 83 : Catherine PERES
catherine.peres@laposte.net. - Tél. 06.62.42.48.23

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat

Adhérez !

Bulletin d'adhésion (1) de réactualisation (1)

Vous pouvez aussi adhérer en ligne :
<http://sden1d06.free.fr/Formulai/Adh.html>

NOM (Mme/Mlle/M) Prénom : Né-e le :

Adresse personnelle :

..... Code postal : Ville :

Téléphone : Portable : E-mail :

Etablissement : Zep : oui - non

Corps (plp, pe, inscrit, certifié) : Echelon : Hors classe : oui - non

Discipline et/ou fonction (zil, tzt, ais, cons. pédagogique...) :

Titulaire (1) Stagiaire (1) Non titulaire (1) : Retraite (1)

Temps partiel : quotité % ou /18° ou /27°

Je désire (ré-) adhérer au SDEN-CGT.

Je désire payer par prélèvement automatique (1), je joins un RIB.

Montant de la cotisation :

Je règle ma cotisation 2007 par un ou plusieurs chèques.

Date et signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

Bulletin à retourner :

- pour le 06 : Sden-CGT Educ'Action
4 pl. St-François
06300 Nice

- pour le 83 : Dominique Motay
115 rue Vincent Truc
83220 Le Pradet

MI-SE : cotisation mensuelle	11.00€
Stagiaires IUFM : cotisation mensuelle	11.00€
Aides-éduc./assistant d'éduc. : cotis. mensuelle	7.80€
Contractuel :	1% du salaire net mensuel
Etudiant : cotisation annuelle	23.00€
Vacataires : cotisation mensuelle	6.20€
EVS : cotisation mensuelle	3.90€

Pour toutes les autres catégories : calculer votre cotisation sur 1% du salaire net ou prenez contact avec le syndicat pour le tableau complet.

Pour le temps partiel : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail

Si vous optez pour le prélèvement automatique, votre cotisation sera réévaluée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.

Pour les retraité-e-s, le taux de cotisation est de 0,60% du total des pensions et comprend l'abonnement à « Vie Nouvelle »

Désormais, 66% de la cotisation est déductible des impôts :

le coût réel représente le tiers du montant indiqué.

Dans toute la CGT, le taux de cotisation pour les actifs est de 1% du salaire net.

Le tableau ci-dessous vous permet de calculer le montant de votre cotisation :

Cotisation mensuelle	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Instituteur-trice				13,90 €	14,30 €	14,50 €	14,90 €	15,60 €	16,40 €	17,50 €	19,20 €
Certiifié-e, PE, PLP, P.EPS, CPE	11,00 €	11,00 €	14,70 €	15,50 €	16,30 €	17,40 €	18,40 €	19,80 €	21,10 €	22,80 €	24,50 €
Idem : hors classe	18,40 €	20,90 €	22,40 €	23,90 €	25,90 €	27,60 €	29,20 €				
Agrégé-e	14,10 €	16,30 €	17,80 €	19,30 €	20,60 €	22,10 €	23,60 €	25,40 €	27,30 €	29,20 €	30,60 €